

Par qui ?

L'HAD dispose d'équipes hospitalières pluridisciplinaires associant des professionnels libéraux :



Et les frais ?

L'hospitalisation à domicile est financée par les organismes de l'assurance maladie, par le biais de la tarification à l'activité.

■ **L'HAD prend en charge** : le paiement des honoraires des médecins et des professionnels paramédicaux (IDE libéraux, kinésithérapeutes...), la mise à disposition de matériels médicaux (lit médicalisé, fauteuil roulant...), le transport sanitaire si celui-ci est prescrit dans le cadre de l'HAD.

La pharmacie de l'hôpital fournit les médicaments et dispositifs médicaux stériles pendant l'hospitalisation.

Les laboratoires de l'hôpital ainsi que les laboratoires de ville prennent en charge la réalisation des examens biologiques.

■ **L'HAD ne prend pas en charge** les honoraires des médecins spécialistes libéraux ni les actes sans relation avec votre motif de prise en charge.

Pour contacter le service :

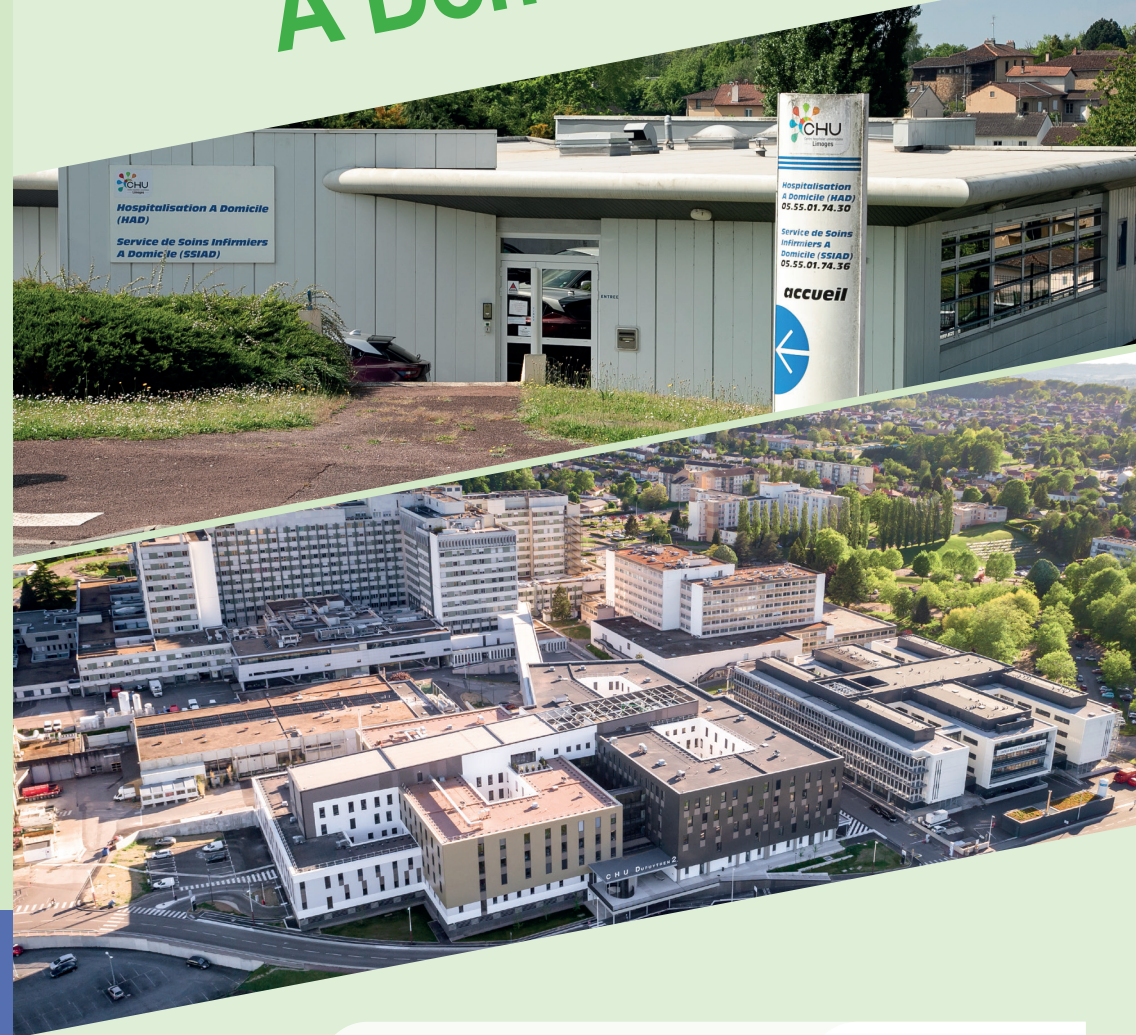
HAD du CHU de Limoges - Avenue du Cluzeau - Gain - 87170 Isle
Tél. secrétariat : 05 55 01 74 30 - Mail : had@chu-limoges.fr

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges
2, avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex

Tél. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr

L'Hospitalisation À Domicile (HAD)



Hospitalisation
A Domicile
(HAD)



CHU
Centre hospitalier universitaire
Limoges

L'hospitalisation à domicile

est une structure de soins d'hospitalisation. Elle permet d'assurer à votre domicile des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés pour une période limitée mais renouvelable.

Elle évite et/ou écourte votre hospitalisation en établissement.

► Quand ?

- suite à une hospitalisation dans le secteur public ou privé,
- après une consultation hospitalière,
- sur demande du médecin traitant en cas d'aggravation de l'état de santé, directement du domicile.

► Pour qui et où ?

- Pour toute personne, enfant ou adulte, habitant dans le département de la Haute-Vienne. L'HAD du CHU de Limoges comprend une antenne à Saint-Yrieix-la-Perche.

► Comment ?

- sur prescription médicale :
 - du médecin traitant
 - du médecin hospitalier public ou privé,
- avec votre accord et /ou celui de votre entourage,
- après accord du médecin coordonateur de l'HAD,
- en tenant compte de vos conditions de vie à domicile.

► Quels soins ?

- traitement intraveineux
- nutrition entérale / parentérale
- prise en charge de la douleur
- soins palliatifs
- soins de nursing lourds
- pansements complexes
- post traitement chirurgical
- chimiothérapie et surveillance
- assistance respiratoire
- rééducation orthopédique
- éducation du patient...

Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD)

L'équipe médicale et para-médicale

- Un médecin chef de service
- Un cadre supérieur de santé
- Le médecin coordonateur
 - Valide votre admission, assure le lien et la coordination pour l'ensemble de votre prise en charge entre votre médecin traitant, les médecins hospitaliers, et l'équipe soignante, valide votre sortie
- Le médecin traitant
 - Assure le suivi à domicile, il est en lien direct avec l'ensemble des personnels de santé
- Un cadre de santé
 - Responsable de l'organisation et de la qualité des soins
- Un pharmacien
 - Sécurise le circuit du médicament
- L'infirmière (IDE) de liaison
 - Réalise les visites de pré-admission dans les services hospitaliers et/ou à domicile
- Les infirmières (IDE) coordinatrices
 - Coordonnent la permanence et la continuité des soins
 - Organisent la sortie en s'assurant que les relais sont mis en place
- Les infirmier(e)s (IDE) de soins
 - Réalisent les soins ou traitements médicaux prescrits par les médecins hospitaliers et libéraux et participent à leur surveillance clinique
- Des aides-soignant(e)s (sur Limoges et proche périphérie)
 - Réalisent les soins d'hygiène, de nursing mais exercent, si nécessaire des actions de surveillance et de prévention
- Une assistante sociale :
 - Réalise une évaluation sociale, afin de cibler les problèmes et d'y apporter des éléments de réponses (conditions du maintien à domicile, couverture sociale, moyen de subsistance, accompagnement de la famille...)
- Le diététicien assure le suivi nutritionnel et donne des conseils diététiques
- Les secrétaires reçoivent vos appels en l'absence de l'IDE coordinatrice
- Les internes, les externes